

École primaire de Mougou

1^{er} Conseil d'École 2013/2014

Mardi 5 novembre 2013

Présents :

- Mme Barand, Mme Bigard, Mme Bouhier, Mme Fournier, Mme Le Dantec, Mme Huet, Mme Montmasson-Michel, Mme Ventana, Mme Viry-Troger, M. Barribault, M. Dubuisson, M. Gallard, M. Moinard, M. Sansault (*Enseignants*)
- Mme Lecanu, Mme Sallenave, Mme Georget-Truchi, Mme Roy, Mme Lair, Mme Richard, Mme Lafond, Mme Pusniak, Mme Bergé (*Représentants des Parents d'Élèves titulaires*)
- Mme Le Moigne, M. Chaigneau (*Représentants des Parents d'élèves suppléants*)
- Mme Lahmiti (*Maire de Mougou*)
- M. Autret (*Adjoint chargé des affaires scolaires*)
- Mme Chargy (*Employée communale*)
- M. Bonmort (*Délégué Départemental de l'Éducation Nationale*)

Excusés :

- Mme Jussaume (*Inspectrice de l'Éducation Nationale*)
- Mme Lobstein-Trencia, M. Brelay (*Représentants des Parents d'Élèves titulaires*)
- Mme Logerais, Mme Dias, Mme Tabutaud, Mme Mesmin (*Employées communales*)

1 Composition et rôle du Conseil d'école

M. Sansault rappelle la composition et le rôle du Conseil d'école.

Le Conseil d'école est donc composé de :

- le directeur de l'école
- le maire et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- les enseignants de l'école
- les représentants des parents d'élèves
- le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale
- l'Inspecteur de l'Éducation nationale (membre de droit)
 - o les membres du RASED, les infirmières et les médecins scolaires, les ATSEM... peuvent être invités

Le Conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les 15 jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du Conseil. Il peut également être réuni à la demande du directeur d'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le Conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- o vote le règlement intérieur de l'école
- o établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- o dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, donne son avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école :
 - les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école
 - les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
 - les activités périscolaires
 - la restauration scolaire
 - l'hygiène scolaire
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- o adopte le projet d'école
- o donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- o est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école

Les parents d'élèves doivent faire connaître au directeur de l'école (48 h avant le Conseil), les questions diverses qu'ils souhaitent aborder. Néanmoins, le Conseil d'école ne traite pas des cas particuliers mais de la vie et du fonctionnement de l'école d'un point de vue général.

De plus, des représentants des parents « suppléants » peuvent être présents au Conseil d'école mais seuls les Représentants « titulaires » peuvent voter ou exprimer leur avis. Si un représentant « titulaire » est absent, c'est le 1^{er} « suppléant » qui le remplace, et ainsi de suite...

2 Bilan de la rentrée 2013

a - Enseignants

Depuis la rentrée, Mme Bouhier est nommée en remplacement de M. Barbareau.

Mme Ventana assure toujours la décharge de direction de M. Sansault, le lundi, le mardi et un mercredi matin sur deux. Mme Le Dantec remplace Mme Montmasson-Michel, le mardi et le vendredi. Mme Viry-Troger est remplacée le vendredi par Mme Frouin (comme cette dernière est en congé de maternité, elle est remplacée par Mme Gavens).

Mme Montmasson-Michel et M. Moinard sont maîtres-formateurs. A ce titre, une journée de leur temps de travail est consacrée à la formation des étudiants. Ils peuvent aussi en accueillir dans leur classe. C'est Mme Huet qui assure le remplacement de M. Moinard, le vendredi et un mercredi matin sur 4.

Mme Bigard, Mme Viry-Troger, M. Barribault, M. Gallard accueillent aussi des étudiants en tant que Maîtres d'Accueil Temporaire (MAT).

Concernant le réseau d'aide, la psychologue scolaire est toujours Mme Hermouet. Comme l'an passé, il n'y aura sans doute pas d'intervention de maître E à l'école pour aider certains élèves en difficulté dans ou en dehors de la classe.

b – Effectifs (au 5 novembre 2013)

- Classe de -3ans/PS (M. Dubuisson) : 25 élèves (7 « -3ans » et 18 PS)
- Classe de PS/MS (Mme Fournier) : 26 élèves (15 PS et 11 MS)
- Classe de MS/GS1 (Mme Viry-Troger – Mme Frouin) : 28 élèves (11 MS et 17 GS)
- Classe de MS/GS2 (Mme Montmasson-Michel – Mme Le Dantec) : 28 élèves (10 MS et 18 GS)
- Classe de CP (M. Sansault/Mme Ventana) : 29 élèves
- Classe de CE1 (M. Gallard) : 27 élèves
- Classe de CE1/CE2 (Mme Bigard) : 24 élèves (11 CE1 et 13 CE2)
- Classe de CE2 (Mme Barand) : 27 élèves
- Classe de CE2/CM1 (Mme Bouhier) : 22 élèves (8 CE2 et 14 CM1)
- Classe de CM1 (M. Moinard/Mme Huet) : 28 élèves
- Classe de CM2 (M. Barribault) : 26 élèves

L'effectif total est donc de 290 élèves : 107 à l'école « maternelle » et 183 à l'école « élémentaire ». La moyenne par classe est de 26,4 élèves.

c – Personnel municipal (sur le temps scolaire)

A l'école « maternelle », 4 ATSEM aident les enseignants : Mme Logerais (classe de -3ans/PS), Mme Tabutaud (classe de PS/MS), Mme Dias (classe de MS/GS1) et Mme Chargy (classe de MS/GS2). Mme Jelidi, en 2^{ème} année d'apprentissage en alternance pour préparer sur le CAP petite enfance et le concours d'ATSEM, intervient également par période de 2 ou 3 semaines.

A l'école « élémentaire », Marielle Mesmin intervient 9h par semaine, « en informatique ». Elle aide les enseignants dans la mise en place du B2i (Brevet Informatique et Internet) qui doit valider des compétences en informatique pour chaque enfant. Elle intervient aussi 3h par semaine, dans la gestion de la BCD. Elle assure l'organisation de la BCD, la gestion de la bibliothèque de l'école et le prêt des livres aux enfants. Elle est donc présente sur le temps scolaire, tous les jours de 9h à 11h15, et de 14h45 à 15h30 le lundi, le mardi et le jeudi.

d – Personnel « Éducation Nationale »

Françoise Goy (EVS) aide 2 enfants de CE1 qui ont une reconnaissance de handicap, à raison de 12 h par semaine, par enfant.

e – Sécurité

2 exercices d'évacuation ont été réalisés, dès le début de l'année scolaire. Les consignes avaient été expliquées aux enfants peu de temps avant. Ils se sont déroulés selon l'organisation prévue et dans de bonnes conditions :

- à l'école « élémentaire », le lundi 16 septembre
- à l'école « maternelle », le lundi 14 octobre (l'ouverture du portillon derrière la cantine et les cuisines sera inversée pour faciliter le passage)

Un 2^{ème} exercice, inopiné, celui-ci, pourrait être réalisé pendant l'interclasse (dans les 2 écoles) ou au moment de la sieste (« maternelle »).

Une information présentant les comportements à adopter en cas de mise en place du Plan Particulier de Mise en Sécurité, a été diffusée aux parents lors des réunions de classe. L'exercice de confinement du PPMS est prévu pour le mois de janvier.

La commission de sécurité locale (qui contrôle les jeux de cour, l'état des locaux...) s'est réunie le lundi 1 juillet 2013. Elle était composée de M. Autret (Conseiller Municipal chargé des affaires scolaires), de Mme Pusniak et de Mme Laborde (Représentantes des parents d'élèves) et de M. Sansault (Directeur de l'école). Le compte-rendu a été transmis à tous les membres de la commission.

f – Travaux, achats, équipements depuis le dernier Conseil d'école

Les réparations inscrites dans le compte-rendu de la commission de sécurité ont été effectuées. Depuis le mois de juin, différents travaux ont également été réalisés, ainsi que différents achats :

- à l'école « maternelle » :

- installation informatique dans la 5^{ème} classe : une tablette a été installée pour disposer les ordinateurs
- le tableau d'affichage extérieur a été changé
- 2 banquettes ont été achetées pour la classe de Mme Fournier

- à l'école « élémentaire » :

- une nouvelle chaudière a été installée
- la partie « herbeuse » de la cour principale a été recouverte de dalles et d'une plateforme en béton qui accueillera prochainement la nouvelle cabane
- un vidéoprojecteur a été acheté

Des travaux et des équipements seraient à prévoir à court ou à moyen terme :

- à l'école « maternelle » :

- installation de rideaux dans le « préfabriqué »

- à l'école « élémentaire » :

- peinture des WC, de la salle des maîtres et du bureau de direction
- entretien et peinture des ouvertures extérieures (fenêtres côté parking...)

g – Equipement informatique

A l'école « élémentaire », le parc informatique actuel est vieillissant, le réseau montre ses limites, les classes ne sont pas reliées et il n'est pas facile de s'y retrouver dans l'installation générale et dans le câblage...

M. Dudognon (animateur informatique de la circonscription) et M. Drochon (responsable pôle pédagogique TICE au CDDP) sont venus au mois de juin réaliser un audit informatique. Ils ont étudié les locaux, analysé le matériel existant, évalué les besoins des enseignants... Les conclusions ont été rédigées dans un document qui devrait permettre à la municipalité de pouvoir demander des devis aux entreprises. Ce projet pourrait se concrétiser sur plusieurs années.

h – USEP

8 classes de l'école sont affiliées à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré). L'affiliation USEP est financée par l'Association sportive de l'école (7 € par élève) et par la Municipalité (3 € par élève). Différentes activités sont proposées soit sur le temps scolaire, soit hors temps scolaire : rencontres interclasses (Vouillé, Prahecq, Fressines ...), tournois de basket, de handball, de rugby, rencontre d'athlétisme, courses longue et orientation ainsi que différents projets départementaux (P'tit tour USEP, Camp USEP, Printemps des maternelles...). L'USEP permet aussi d'aborder des notions de respect, de responsabilité, de solidarité et de plaisir à travers le sport.

i – CUMAV

Toute l'école est adhérente à la CUMAV (Association d'Enseignants de la Circonscription de Melle). La Municipalité verse une subvention de 30 € par classe.

Toutes les classes participent aux activités culturelles organisées par la CUMAV et ses partenaires : « A la rencontre des artistes », « rencontres chorales », « L'enfant et le théâtre »...

L'école peut aussi bénéficier de prêts de matériel audiovisuel : appareil photo numérique, enregistreur numérique, caméscope numérique, vidéo projecteur, sonorisation...

j – Piscine et kayak

L'activité « piscine » a lieu à la piscine de Melle, une fois par semaine, selon le planning ci-dessous :

- 1^{ère} période, du 13 septembre au 15 novembre, de 13h10 à 15h10 (8 séances, le vendredi) : CE1/CE2
- 3^{ème} période, du 21 janvier au 25 mars, de 13h10 à 15h10 (8 séances, le mardi) : GS de Mme Viry-Troger et CP
- 4^{ème} période, du 31 mars au 23 juin, de 13h50 à 15h45 (10 séances, le lundi) : GS de Mme Montmasson-Michel et CE1

M. Sansault remercie les 6 parents agréés qui se sont rendus disponibles pour que toutes les séances de la 1^{ère} période soient assurées.

Les CE2 de Mme Barand et de Mme Bouhier iront à la piscine de Celles au mois de juin.

L'activité « voile/kayak/canoë » a débuté le 12 septembre et se terminera le 19 novembre (8 séances), pour tous les CM1 et tous les CM2.

k – Rencontres parents/enseignants

Des réunions de classe ont eu lieu, le lundi 2 septembre pour l'école « maternelle » et du 12 septembre au 27 septembre pour l'école « élémentaire ».

A l'école « élémentaire », des rencontres individuelles seront proposées aux familles, fin novembre et début décembre, à raison d'environ 10 min par famille. Ces rencontres seront renouvelées à partir du mois de mars.

A l'école « maternelle » ces rencontres auront lieu du mois de décembre au mois de février (en fonction des classes) et en fin d'année scolaire.

l – Agréments « piscine » et « cyclisme sur route »

1 seul parent a participé à la formation « cyclisme sur route », un samedi matin, à Mougou. Aucun parent n'a participé à une formation « piscine » en ce début d'année scolaire.

Au total, 32 parents possèdent l'agrément « piscine » et 19 ont l'agrément « cyclisme sur route ». Ces agréments sont maintenant valables « à vie ».

M. Sansault remercie tous les parents qui possèdent un agrément. Sans eux, les activités « piscine » et « cyclisme » ne pourraient avoir lieu.

m – Association sportive de l'école

Comme tous les ans, la plupart des familles ont versé une cotisation, non obligatoire, pour une somme totale de 1263 € à l'école « maternelle » et de 2075 € à l'école « élémentaire ».

L'Association sportive a organisé une vente de pommes qui a permis de dégager un bénéfice de 560 €.

Une vente de jus de pommes est en cours.

Un marché de Noël sera organisé le vendredi soir, 20 décembre, à la salle des fêtes.

Des photos individuelles et de classes ont eu lieu le lundi 4 novembre. Le photographe est le même que l'an passé, M. Blandin (Aiffres).

n – Occupation des locaux

Cet été, le Centre de loisirs a occupé une partie de l'école :

- à l'école « maternelle » : le dortoir, 1 classe, le restaurant scolaire, la salle de motricité, les sanitaires et la salle des ATSEM

- à l'école « élémentaire » : le hall, 4 classes, le restaurant scolaire, la salle arts visuels et la bibliothèque

L'organisation prévue en concertation avec M. Valadoux (Centre de loisirs) et M. Autret a permis de libérer les classes suffisamment tôt (fin août) pour que les enseignants puissent faire leur rentrée plus sereinement que l'année dernière.

Chaque mercredi après-midi, et pour les vacances scolaires, le Centre de loisirs occupe :

- à l'école « maternelle » : le dortoir, le restaurant scolaire, la salle de motricité, les sanitaires et la salle des ATSEM

- à l'école « élémentaire » : la salle arts visuels et la bibliothèque

« L'Atelier sculpture », animé par Astrid Lavieville, utilise la salle arts visuels, de l'école élémentaire, le lundi et le mercredi, de 18h30 à 22h.

o – Carapattes

Comme les années passées, 2 lignes « Carapattes » fonctionnent à Mougou :

- la ligne 1 est ouverte tous les jours (le matin et le soir), est fréquentée par une dizaine d'enfants

- la ligne 2 est ouverte tous les jours (le matin et le soir) est fréquentée par 16 enfants

M. Sansault remercie tous les accompagnateurs (parents, retraités...) qui se rendent disponibles pour assurer les différents trajets. L'inscription d'enfants ou des accompagnateurs est possible tout au long de l'année. Un rappel serait fait auprès des enfants fréquentant « Carapattes » pour qu'ils mettent bien le gilet jaune tout au long du parcours et qu'ils respectent les consignes des accompagnateurs.

p – Divers

- Au cours des réunions de classe, les parents d'élèves ont reçu une information sur les projets d'accueil individualisé notamment pour les enfants allergiques ou asthmatiques. Actuellement, 13 enfants ont un PAI (2 à l'école « maternelle » et 11 à l'école « élémentaire »)

- Concernant l'élection des Représentants des parents d'élèves qui a eu lieu le 11 octobre 2013, le taux de participation était de 52,3%. Le taux de participation est en hausse de 2 % par rapport à l'an passé.

- L'école est inscrite à nouveau, à l'action « Gribouilles », de Celles. Elle consiste à mettre en place un accueil ponctuel et des animations pour les enfants non scolarisés et scolarisés de 18 mois à 3 ans, dans les écoles maternelles du canton, qui en font la demande. L'action ne concerne donc que les enfants de petite section. Différentes animations auront lieu, de 9h à 12 h, à l'école maternelle : jeudi 23 janvier, jeudi 20 février, mardi 6 mai, mardi 24 juin. Un spectacle sera proposé le jeudi 27 mars, à la salle des fêtes de Mougou (10 h).

q – Questions des Représentants des parents d'élèves

Les parents d'élèves regrettent que pour le jour de la rentrée, il n'y ait pas de présentation des enseignants et que certains parents ne savent pas toujours vers quelle porte se diriger. Les enseignants de « maternelle » sont présentés lors de la réunion de pré-rentrée. A l'école « élémentaire », des affiches (avec le nom de l'enseignant et le niveau de la classe) seront collées sur les portes de la cour principale pour permettre aux enfants et aux parents de se repérer plus facilement.

Les parents d'élèves signalent que certains parents vivent mal la rentrée échelonnée des PS et des -3ans. Pour les enseignants, cette rentrée échelonnée est nécessaire pour faciliter l'intégration des plus jeunes élèves. Cette année, il y a eu plus de pleurs et pas forcément avec les plus jeunes. La modification de la journée d'école, avec une autre organisation collective en fin de journée -les APS- (avec d'autres référents...), est sans doute une des explications possibles.

Les parents d'élèves souhaiteraient que toutes les classes puissent ouvrir un site internet (comme pour la classe des CM1 avec M. Moinard) avec les événements de la semaine ou du mois, des articles divers, des photos, le cahier de textes pour les devoirs... Créer un site pour sa classe est une démarche personnelle qui demande un travail supplémentaire non négligeable. Cela reste donc un choix de l'enseignant. Par contre, il serait sans doute possible de créer un site d'école : c'est un projet de l'école « élémentaire ». En APC, les élèves pourraient animer ce site.

2 Rythmes scolaires

a – Les horaires

Depuis la rentrée de septembre, l'école de Mougou fonctionne sur le rythme de la semaine à 4 jours et demi. Les horaires de classe sont les suivants :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9 h à 12 h et de 13h30 à 15h45
- mercredi : de 9 h à 12 h

Les transports scolaires (vers Triou et Montailon) sont assurés tous les matins et tous les soirs à 16h30 (12 h le mercredi). Le service de garderie est assuré tous les matins (7h15 à 8h50), tous les soirs (de 16h30 à 18h30) et le mercredi de 12 h à 13 h. Il n'y a pas de service de restauration le mercredi midi.

b – Les APS

Depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, des Activités Périscolaires (APS) sont organisées par la Municipalité, de 15h45 à 16h30, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Pendant les APS, les enfants sont sous la responsabilité de la Municipalité. Une contribution financière est demandée aux familles. Le tarif dépend du quotient familial. Le prix par séance effectuée est compris entre 0,10 € et 0,80 € (pour un enfant hors-commune, le prix est de 1,20 €)

267 enfants sont inscrits aux APS : 92 à l'école maternelle (86 %), 175 à l'école « élémentaire » (95 %).

Les enfants qui ne participent pas aux APS, peuvent quitter l'école, à 15h45 (accompagnés par les parents ou par les personnes autorisées). A 15h45, 15 % des enfants de l'école « maternelle » et 14 % des enfants de l'école « élémentaire » rentrent chez eux (ces chiffres fluctuent chaque soir).

Organisation des APS à l'école « maternelle »

Les enfants de l'école « maternelle » sont répartis par âge, en 6 groupes (de 14 maximum). Les groupes sont les mêmes tout au long de l'année scolaire.

A 15h45, les animateurs des APS viennent prendre en charge aux 6 points d'accueil, chaque groupe d'enfants.

Chaque groupe reste une semaine avec le même animateur : un enfant fait donc la même activité pendant 4 séances maximum. La semaine suivante, l'animateur change. Au bout de 6 semaines, tous les groupes sont passés avec tous les animateurs. Ce sont donc des cycles de 6 semaines.

A 16h30, les parents (ou les personnes autorisées ou les responsables de la garderie ou la responsable du transport scolaire) viennent récupérer les enfants.

6 animatrices (aidées par 2 parents bénévoles : Mme Deborde et Mme Bonneau) encadrent les APS : Nathalie Chargy (jeux de rôle), Thérèse Dias (jeux de société), Véronique Logerais (lecture d'albums, contes...), Marie-Alice Bastide-Dias (cuisine), Anaïs Collin (activités sportives), Sylvie Chémereau (activités sportives)

Différents lieux de l'école « maternelle » sont occupés : 2 classes, la bibliothèque, la cantine, la salle arts visuels/informatique, la salle de motricité, la cour...

Organisation des APS à l'école « élémentaire »

Les enfants de l'école « élémentaire » sont répartis par âge, en 10 groupes (de 18 maximum). Les groupes sont les mêmes tout au long de l'année scolaire.

A 15h45, 10 animateurs viennent prendre en charge aux 10 points d'accueil, chaque groupe d'enfants.

Chaque semaine, un enfant a 3 séances d'activités « sportives » ou « culturelles » et 1 séance d'aide aux devoirs (avec l'animateur du groupe). Chaque groupe reste 3 semaines avec le même animateur (ou le même duo d'animateurs lorsque ce sont des enseignants)

A 16h30, les enfants sont dirigés vers le préau de sortie (pour attendre le car ou les parents, ou pour partir « seul », ou vers le point de RDV de Carapattes ou vers la garderie).

Plusieurs animateurs encadrent les APS : Aurélia Bigard (origami), Nadège Barand (activités sportives), Isabelle Viry-Troger (relaxation/yoga), Stéphane Gallard (lecture d'albums), Vincent Barribault (théâtre), Emilie Bouhier (musique), Stéphane Sansault (activités sportives), Marielle Mesmin (bandes dessinées), Christine Blais (travaux manuels), Magali Pougard (art décoratif), Jocelyne Lamy (cuisine), Annie Piaud (jeux de société), Amélie Rullier (activités sportives), Pierre Martinez (informatique), Françoise Goy (activités manuelles)

Différents lieux de l'école sont occupés : 4 classes, la bibliothèque, la bibliothèque municipale, la cantine, la salle arts visuels, la cour, le plateau EPS, le stade, la salle des jeunes, la salle des fêtes...

c – Les APC

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) permettent de fournir une aide aux élèves rencontrant des difficultés ou une aide au travail personnel, mais également de proposer des activités prévues par le projet d'école. Tous les élèves pourront être concernés. Elles sont menées en parallèle des activités périscolaires (APS). Elles sont mises en place tous les jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), de 15h45 à 16h30 : tous les enseignants n'effectuant pas les APC les mêmes jours pour ne pas occuper toutes les classes. Elles auront lieu du mois d'octobre à fin mai (24 semaines), à raison d'1h30 par semaine (soit 2 séances de 45 min, par enseignant). Il y aura 4 périodes de 6 semaines. Les parents sont avertis à l'avance des prises en charge en APC : jours, durée de la période, enseignants.... Ils doivent donner leur accord. Il y a une seule séance d'APC maximum par enfant et par semaine. Les APC sont gratuites car elles font partie du temps de service des enseignants.

Pour la première période (d'octobre à mi-novembre), 116 enfants sont présents aux APC :

- « maternelle » : 46 élèves (12 -3ans/PS, 11 PS/MS, 13 MS/GS1 et 10 MS/GS2)
- « élémentaire » : 70 élèves (8 CP, 8 CE1, 24 CE1/CE2, 8 CE2, 6 CE2/CM1, 7 CM1, 9 CM2)

d – Premiers bilans...

Le « retour » du mercredi matin est très positif pour tous les enseignants.

A l'école « maternelle »

Les enseignants « maternelle » pensent que la journée actuelle est plus fatigante pour plusieurs raisons :

- le temps d'APS est un temps collectif ce qui est fatigant pour de jeunes enfants surtout si on l'organise sur le mode "scolaire", (un référent, un temps limité, un espace limité, une activité imposée), c'est alors le collectif qui impose son rythme et contraint les rythmes individuels.
- la récréation de l'après-midi est raccourcie
- le fonctionnement de l'après-midi entraîne des contraintes logistiques qui sont sources de fatigue et d'inquiétude (regroupement, attente, incertitudes voire incompréhension, changement de lieux et de référents...)
- les enfants ont montré des difficultés de repérages à cause de la multiplicité des encadrants

Ce sont les après-midis, qui sont plus fatigants et non pas le mercredi matin en plus.

De plus, les enseignants notent qu'il y a un « brouillage » entre le scolaire et le non-scolaire : dans un même lieu, avec le même matériel parfois, mais avec un référent différent qu'ils ont vu dans un autre rôle tout au long de la journée.

A l'école « maternelle », il serait donc souhaitable de repenser les modalités d'organisation pour que le temps d'APS soit un temps de détente (relâche possible de l'attention, repos si besoin, loisirs et jeux en sécurité...).

D'autre part, les modifications du temps de travail ont également des conséquences sur le travail des ATSEM qui ont moins de temps disponible pour la préparation matérielle. Cette charge de travail est reportée sur les enseignants, ce qui contribue à dégrader leurs conditions de travail.

A l'école « élémentaire »

Les enseignants n'ont pas observé plus de fatigue que les autres années. Les enfants et les animateurs apprécient le moment des APS où les activités sont variées et dans un esprit de détente. Par contre, l'aide aux devoirs n'est pas toujours facile à organiser car au sein d'un même groupe, les enfants peuvent provenir de plusieurs classes. De plus, 45 min, c'est trop long pour les cycles 2. Néanmoins, au cycle 3, les enfants s'entraident.

Les difficultés viennent surtout du moment de la transition à 15h45, entre la sortie, les APS et les APC (où l'enseignant responsable peut rester mobiliser 15 min, pour résoudre le ou les problèmes) :

- certains enfants ne savent pas s'ils doivent partir ou rester
- le retard des parents (jusqu'à 16 h parfois)

Concernant la garderie mise en place de 12 h à 13 h le mercredi, elle est fréquentée par 20 à 25 enfants sur les 2 sites.

Pour la sortie du mercredi, à 12 h, à l'école « élémentaire », la plupart des parents sont présents à la sortie. Il y a donc beaucoup de monde. 2 enseignants surveillent cette sortie et maîtrisent le « mouvement de sortie ». Les parents des plus jeunes ne doivent pas hésiter à se mettre dans la zone devant le portail. Les enfants ne sortent que lorsqu'ils voient les parents ou les personnes responsables.

Concernant la gestion des activités sportives en cas de mauvais temps :

- à l'école « maternelle » : il y a suffisamment de lieux abrités
- à l'école « élémentaire » : il n'y a plus que 2 groupes qui ont des activités sportives. Néanmoins, on peut changer le jour de l'aide aux devoirs. On peut également utiliser la salle des jeunes et la salle des fêtes.

Un Comité de pilotage a été créé s'est réuni le mardi 15 octobre. Il est composé de représentants de la mairie, des enseignants, des animateurs, des parents d'élèves, du DDEN... Le prochain est prévu avant les vacances de février.

3 Projet d'école

A ce jour, le projet d'école n'a pas encore été écrit. Néanmoins, certaines actions engagées depuis l'an passé se poursuivent..., d'autres sont programmées tout au long de l'année scolaire.

9 classes de l'école (toutes les classes « maternelle » et 5 classes à « l'élémentaire ») participeront à un projet « Mon village, espace de biodiversité » en Deux-Sèvres, mis en place par le Centre pédagogique de Zoodyssée. C'est un Projet Fédérateur artistique et culturel de territoire pour les circonscriptions de Niort sud et de Melle. C'est un projet favorisant la mise en œuvre des programmes d'enseignement des Sciences et de l'Education au Développement Durable. Il est centré sur l'environnement proche des élèves, la problématique de la conservation de la biodiversité et les démarches scientifiques. Chaque classe bénéficiera de 4 interventions gratuites, d'une ½ journée. Le planning des interventions et le travail mis en place vont être définis prochainement avec les intervenants et les enseignants. Les animations auront lieu du mois de janvier au mois de juin, avec une grande journée finale à Zoodyssée avec toutes les classes. Les thèmes suivants devraient être abordés (en fonction des classes) :

- sorties sur la commune (jardins, cultures maraîchères, vergers, espaces verts) pour des observations (plantes, insectes, micromammifères, oiseaux...), dessins d'observation
- activités de jardinage, apprentissage des gestes techniques simples de « jardinage au naturel »
- participation un aménagement (jardin sauvage) dans l'école ou sur la commune qui favorise la biodiversité de proximité (activités scientifiques et artistiques)
- observations de ruches, rencontre avec des apiculteurs

- construction et installation d'abris à insectes

Les MS/GS, les CP, les CE1, les CE2, les CE2/CM1 et les CM1 vont participer au projet CUMAV « A la rencontre des artistes ». Les CE2 vont aller visiter le Musée d'Agesci, à Niort, le mardi 26 novembre. Les 5 autres classes iront à Linazay, visiter le Musée du FRAC, le jeudi 5 ou le vendredi 6 décembre. Ensuite, le jeudi 23 janvier, chaque classe accueillera un artiste, qui présentera ses œuvres : Alain Richard ou Zarco. Ensuite, après un travail en arts visuels une mini-exposition des travaux d'enfants sera organisée.

Les MS/GS2, les CP, les CE1/CE2, les CE2 et les CM1 participeront aux Rencontres chorales organisées par la CUMAV : à partir d'un répertoire commun, plusieurs classes (4 ou 5) sont regroupées pour former une grande chorale (accompagnée par une musicienne). Ils se produiront devant les parents d'élèves.

Les CE1/CE2, les CE2 et les CE2/CM1 participent à la 12^{ème} édition de l'Enfant et le Théâtre. Ils sont allés voir à Pamproux, un spectacle vivant, « P.P. les petits cailloux », de la Compagnie Loba. Les CE2/CM1 accueilleront pendant une journée, le 6 décembre, dans la classe, un auteur de théâtre, Nadine Brun-Cosme, après avoir étudiés une de ses œuvres.

Les PS/MS et les MS/GS1 devraient participer à l'action « Maternelle et cinéma ». Il s'agit de visionner (au Méliès, à Melle) puis d'étudier en classe, un certain nombre d'œuvres cinématographiques (films, courts métrages, dessins animés...).

Les CE1/CE2 devraient également aller à la Rencontre de Musiciens, dans le cadre du Festival de Melle (mai/juin 2014).

8 classes de l'école participeront aux activités USEP : rencontres interclasses, rencontres hors temps scolaire, projets départementaux (P'tit tour USEP, Printemps des maternelles...), aux journées courses longue et orientation....

Tous les « CM1 » et les « CM2 » devraient participer à un camp USEP, au Plan d'eau du Lambon (juin 2014). Le déplacement s'effectuera en vélo. La participation demandée par l'USEP sera sans doute de 40 € par personne, pour les 3 jours. L'Association sportive prendra en charge 10 € par élève (30 € seront donc à la charge des familles) et 40 € par accompagnateur.

Une classe de découvertes sera organisée pour tous les CP (29 enfants), du 17 mars au 21 mars 2014, à Lathus (86) avec comme activités principales du cirque mais également de l'équitation et de l'escalade. Il y aura au total 5 accompagnateurs (2 enseignants et 3 parents). La somme demandée aux familles est de 90 € par enfant. Une aide financière sera accordée par le CCAS de la Commune de Mougou en fonction du quotient familial. Le budget prévisionnel est de 6400 €, soit 220 € par enfant.

Cette année encore, la liaison maternelle/primaire sera poursuivie. Elle permet de faire découvrir l'école primaire (enfants, locaux, enseignants...) aux plus grands des enfants de l'école « maternelle ». Tous les GS se retrouveront donc à l'école « élémentaire ». L'organisation n'a pas encore été définie mais cette action ne commencera pas avant le mois de janvier 2014.

M. Sansault présente ensuite le budget prévisionnel du projet d'école 2013/2014. Il se monte à 5 345 € pour la « maternelle » et à 15 120 € pour « l'élémentaire ». Cette année, la subvention municipale (sans compter l'aide du CCAS pour certaines familles pour la classe de découvertes) sera de 3 330 € (330 € par classe) et celle de l'APE pourrait être de 5 500 € (1 400 € « maternelle » + 4 100 € « élémentaire ») pour le projet d'école.

4 Les sorties ou les animations scolaires réalisées au cours du 1^{er} trimestre (dans le cadre du projet d'école)

a – Coulée verte

39 enfants de cycle 3 (sur 48 inscrits) ont participé à la Coulée verte, le dimanche matin 20 octobre. Au tirage au sort, réservé aux écoles ayant plus de 25 participants, l'école de Mougou a gagné un camescope.

b – Randonnées pédestres

Plusieurs randonnées pédestres ont été organisées pour les 2 classes de MS/GS dont une sur la journée entière, le lundi 30 septembre (MS/GS1) et le lundi 7 octobre (MS/GS2).

5 Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école vient en complément du nouveau règlement départemental, applicable au 1^{er} septembre 2013. Celui-ci est affiché dans le hall de chaque école. Le règlement intérieur de l'École de Mougou a donc été modifié en conséquence. Les principales modifications proviennent du changement des rythmes scolaires.

Il est voté à l'unanimité. Il sera donc affiché dans chaque classe et dans les halls des « 2 écoles ». Les parents d'élèves qui souhaiteraient en avoir une copie pourront en faire la demande auprès du Directeur, par mail (ce.0790124A@ac-poitiers.fr).

6 Questions diverses

a – Pour la rentrée en septembre 2014, les effectifs (connus à ce jour), seront en baisse, à nouveau : 31 PS, 33 MS, 32 GS, 35 CP, 29 CE1, 38 CE2, 48 CM1 et 42 CM2 : soit un total de 288 élèves (96 élèves à l'école « maternelle » et 192 à l'école « élémentaire »), soit une moyenne de 26,2 élèves par classe.

b – 3 stagiaires vont être accueillies à l'école maternelle : Gwladys Boche (du 25 novembre au 6 décembre), Malvina Roy (3 février au 21 février), Adrien Grousset (10 juin au 30 juin).

c – Les prochains Conseils d'école devraient avoir lieu le mardi 11 mars et le mardi 17 juin 2013.

d – Une note de service concernant la santé et la sécurité au travail fait suite aux travaux du CHSCT académique et du CHSCT départemental. Assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels, constituent les priorités qui doivent être intégrées dans la politique générale des écoles, dans l'ensemble de leurs activités et à tous les niveaux de l'encadrement. Cette année, la priorité est donnée à l'écriture (pour chaque école) du « Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels » (DUER). C'est un document synthétique retraçant l'ensemble des risques présents afin de mieux les prévenir. Ce document est à rédiger par les enseignants avant le 21 février 2014.

e – A partir de cette année, un conseil école-collège est mis en place. Ce nouveau cadre de travail strictement pédagogique doit permettre de renforcer la continuité du 1^{er} au 2nd degré. C'est M. Barribault qui représentera l'école primaire de Mougon. Le 1^{er} conseil école-collège devrait avoir lieu le mardi 10 décembre.

f – Les parents d'élèves souhaiteraient avoir des informations concernant la restauration scolaire et plus précisément sur l'écart entre les commandes et les repas réellement pris. M. Autret précise que ce constat est celui de l'an passé. Un nouveau point sera fait à la fin de ce trimestre pour savoir si cette situation a évolué. Le sujet sera donc abordé au prochain conseil d'école.

D'autre part, les menus seront mis en ligne sur le site de la mairie.

g – Les parents d'élèves qui souhaiteraient avoir ce compte-rendu pourront en faire la demande (ce.0790142A@ac-poitiers.fr) et le recevront par mail. Ce compte-rendu sera également consultable sur le site de la mairie de Mougon (dans « vie municipale » puis dans « commissions »).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Directeur de l'École
S. SANSALUT